

La feuille de chou

Journal gratuit à l'attention des habitants et des amoureux de Sainte-Aulde et de ses hameaux
(Les Davids, Caumont, Chamoust, Moitiébard, Pisseloup, La Bordette et La Porte Ferrée).

Le mot du maire



Le mois de septembre est évidemment synonyme de rentrée scolaire. Celle de Sainte-Aulde s'est parfaitement déroulée avec une équipe renouvelée (voir p. 5), de nombreux travaux réalisés et un peu moins d'inscrits que l'année dernière. Un creux démographique qui sera largement comblé l'année prochaine avec l'arrivée des « petites sections ».

Après la fin du chantier des abords de l'école juste avant l'été, cette rentrée sera aussi celle des travaux de réfection de la rue de Chamoust qui commenceront à la mi-octobre.

Parallèlement, dans la mesure de nos moyens, mais régulièrement, se poursuivent des travaux de réfection ou de renouvellement de nos équipements, comme par exemple les bornes incendie ou les installations électriques des bâtiments communaux.

Et puis, bientôt, les belles couleurs de l'automne orneront les bois de Sainte-Aulde !

SOMMAIRE

- Mesures de sécurité de la rentrée p. 3
- Nouvelle carte de déchetterie p. 4
- La rentrée scolaire p. 5
- Les travaux à l'école p. 5
- Les dossiers juridiques en cours p. 6
- L'agenda p. 8



QUOI DE NEUF AU CONSEIL MUNICIPAL ?

Lors de sa séance du 12 juillet 2013, le conseil municipal a décidé à l'unanimité de :

- retenir l'entreprise WIAME pour la réalisation de la première tranche du contrat triennal de voirie (rue de Chamoust), et ce, à l'issue du marché d'appel d'offres et des choix de la commission communale d'appel d'offres ;
- renouveler le contrat de maintenance avec OTIS (ascenseur de la mairie) ;
- ne pas donner de suites juridiques en Tribunal administratif au sujet du dossier des frais de fonctionnement du RPI Chamigny/Sainte-Aulde (voir p. 4).



ET LES TRAVAUX RUE DE CHAMOUST ?

Comme l'indiquait la dernière Feuille de chou, les travaux de réfection de la rue de Chamoust qui grimpe à la D 603 et à l'autoroute, vont commencer.

Deux tranches sont prévues. La première commencera à la mi-octobre et la seconde, au début de l'année 2014, si le temps le permet.

Des déviations de circulation seront mises en place pour de courtes périodes, en fonction de l'intervention de gros engins empêchant la circulation sur cette voirie étroite. Un document précis (calendrier et itinéraires) sera adressé à chacun dans les semaines qui viennent.

Informations pratiques

Vous avez un doute ou une question sur les services proposés par la commune ?
Le site internet de Sainte-Aulde vous renseigne.

Ainsi, **rappel des horaires de brûlage des déchets verts** :

Un arrêté municipal stipule que tout brûlage est interdit à 200 m des habitations et à 100 m des routes et chemins. **Interdiction totale entre le 1er mai et le 30 octobre.**

Mairie

10 rue du bourg
77260 SAINTE-AULDE
Tél. : 01 60 23 65 16 – Fax : 01 60 23 59 36
mairie@sainte-aulde.fr
www.sainte-aulde.fr

Directeur de la publication : Gérard GEIST
Maquette et impression en interne

Heures d'ouverture de la mairie
Lundi, mardi et mercredi : 9 h - 12 h
Vendredi : 14 h - 17 h.

Permanence du maire
Tous les mardis de 15 h à 17 h.
ou sur rendez-vous.

Permanence des adjoints au maire
Evelyne Pascard : le lundi de 10 h à 12 h.
Francis Thominet : le mercredi de 10 h à 12 h.



Les documents officiels, circulaires et autres textes réglementaires sont consultables en mairie par toute personne qui le souhaite.

AUTORISATIONS D'URBANISME :

DEUX RÈGLES SIMPLES !

- Toute transformation de l'extérieur de votre maison, de vos bâtiments, de votre accès, etc. donne lieu obligatoirement à une demande à formuler en mairie et à une autorisation à obtenir, et ce, avant les travaux ;

- Toute emprise sur le domaine public est interdite ou doit faire l'objet d'une demande préalable en mairie.

VOIRIE, TRAVAUX ET SÉCURITÉ



Pose de plots contre la circulation sur la sente des Jeunes vignes.



Consolidation de la chaussée avant l'école



Les auges de Caumont avant le grand lessivage.

Le lavoir de Chamoust nettoyé pour la journée du patrimoine.



LES ORAGES DE JUILLET ONT EU RAISON DU MUR FACE À LA MAIRIE

Trop d'eau en peu de temps, une assise du vieux mur et le manque de barbacanes, ont eu raison du mur situé face à l'entrée de la mairie. Il faudra le reconstruire avec des fondations renforcées car il en va du soutènement de la rue du bourg



LES TRAVAUX DE SÉCURITÉ DE LA RENTRÉE

L'ÉLECTRICITÉ DE L'ÉGLISE

C'est A l'entreprise GRAFFIN que la municipalité a confié les travaux de mise en conformité électrique de l'église, conformément aux indications du SDIS de Seine-et-Marne et rapport de contrôle du cabinet SOCOTEC. Mise aux normes du tableau électrique, blocs et éclairages des sorties de secours, passage des fils sous moulure, modification des câblages.

Coût total : 2 584,56 €.

LES JEUX DES ENFANTS AU PRÉ AUX POMMES

A la suite du rapport annuel fait par un cabinet de contrôle, SAGA-LAB (251,16 €), les travaux de mise aux normes ont pu être réalisés en interne.

LES JEUX DES ENFANTS DE L'ÉCOLE

Le même contrôle a conduit à réaliser également les menus travaux (anti coincements, entretien des surfaces...).

LA SÉCURITÉ ÉLECTRIQUE DE L'ÉCOLE

(Voir article p. 5)

LA SÉCURITÉ INCENDIE : TROIS NOUVELLES BORNES INSTALLÉES

Petit à petit (finances obligent !), le renforcement de la sécurité incendie est effectué dans les hameaux. En juillet dernier, deux nouvelles bouches ont été installées par la SAUR, 33 et 50 rue des Vernets et une troisième, 15 rue des Grands prés, et cela en fonction du diagnostic établi par les pompiers du SDIS.

Coût total : 12 846,24 € TTC subventionnés à 35 %. Quelques améliorations ont été réclamées à la SAUR afin qu'elle finalise son travail.



INCIVISME À RÉPÉTITION



La Feuille de chou ne peut pas s'en faire l'écho à chaque fois, mais régulièrement les bornes à verre sont prises pour des décharges que les cantonniers sont obligés de débarrasser (voir photo du mois de juillet dernier). Des fouilles sont systématiquement faites dans les ordures et ont montré que, ces dernières fois, ce sont hélas des Saintaldais qui ont manqué de civisme ou ont fait preuve de paresse. Il suffit en effet d'apporter ses déchets à la déchetterie ! **Des procès verbaux seront dorénavant dressés à l'encontre des auteurs de ces incivismes.**

Même constat aux abords du terrain de sport où potagers, arbustes, bordures, sont trop souvent l'objet de dégradations gratuites.



LA SONO DE L'ÉGLISE ENFIN EFFICACE

Depuis de nombreuses années, nous souffrions des faux contacts et de la vétusté de la sono qui faisait défaut notamment dans les moments familiaux émouvants comme les décès ou les mariages. La réparation a pu être engagée à coût réduit grâce à l'entreprise JPH EVENT de Luzancy et le son est à nouveau audible dans toute l'église. Coût : 204,24 € TTC.

NOUVELLES RÉGLEMENTATIONS POUR LES DÉCHETTERIES

À compter du mois de novembre, vous pourrez disposer d'une nouvelle carte d'accès aux déchetteries du SMITOM du Nord Seine-et-Marne. Opérationnelle au 1^{er} janvier 2014, elle sera nécessaire afin de bénéficier du service à compter de cette date.



SOIRÉE PAELLA



L'association FRV SENS nous prie de communiquer l'article ci-dessous :

« La soirée paella du 7 septembre dernier s'est parfaitement déroulée avec 4 générations présentes et pas moins de 180 convives. Un véritable succès pour cette première ! ».

Plus pratique, cette carte vous permettra :

- le dépôt annuel de 18 m³ réels de déchets en déchetteries ;
- sur simple demande au gardien, de connaître l'évaluation totale de vos dépôts de déchets depuis le début d'année ;
- le prêt de votre carte à une tierce personne identifiée en cas de besoin.

Cette mesure vise une amélioration de la gestion et du contrôle du service afin de conserver un service de qualité à un coût raisonnable, mais aussi un recentrage de l'utilisation du service aux seuls habitants du Nord de la Seine-et-Marne qui financent le service par le biais de leur TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères). Elle permettra également d'éviter tout risque de fraude.

Pour recevoir rapidement cette nouvelle carte d'accès, procurez-vous le dépliant réservé à cet effet, disponible dans toutes les déchetteries et points d'accueil des mairies à partir du mois d'octobre et transmettez aux services du SMITOM les pièces justificatives demandées.

Plus d'informations :

- par téléphone au 01.60.44.40.03.

- par courriel : contact@smitom-nord77.fr

LA RENTRÉE SCOLAIRE ET SES NOUVEAUTÉS

La rentrée scolaire s'est parfaitement déroulée le 3 septembre dernier. 54 enfants ont rejoint l'école de leur village. Peu de pleurs en petite section de maternelle et beaucoup d'enthousiasme pour tous les autres, pressés de retrouver leurs camarades. Cette rentrée est pleine de nouveautés. Avec d'abord trois nouvelles personnes auprès des petits Saintaldais, puis de nombreux travaux d'amélioration et de sécurité réalisés pendant l'été. Le détail ci-dessous :



Une équipe en partie renouvelée

L'école de Sainte-Aulde compte toujours trois classes :

- le CP-CE1 est confié à **Caroline PICARD**. Cette dernière devient directrice de l'école, après le départ de Gaëlle Benoît.
- le CE2-CM1 (il n'y a pas de CM2 cette année) est confié à **Gladys LEVEQUE** qui intègre l'école des Noisetiers.
- les trois niveaux de l'école maternelle sont toujours assurés par **Corinne EULLER**.

Pour ce qui est du personnel communal :

- **Karine CATANZARO** succède à Corinne BARTHELEMY pour le service de cantine et l'entretien des locaux scolaires.
- **Lucile SCELLIER** succède à Nathalie COCHON qui a souhaité se placer en disponibilité. Il s'agit du poste d'assistante maternelle.



De gauche à droite : Lucile SCELLIER, Corinne EULLER, Caroline PICARD, Karine CATANZARO et Gladys LEVEQUE.

Des travaux réalisés pendant l'été

Le revêtement du sol du préfabriqué où est hébergée



l'école élémentaire était en parquet. Bien qu'esthétique, ce type de sol présentait de nombreux inconvénients. D'abord l'hygiène n'était pas parfaite car son entretien était difficile. Par

conséquent, il fallait le poncer et le cirer chaque année ce qui représentait un coût en heures de travail et en produits. La municipalité a décidé de le recouvrir cet été d'un revêtement identique à celui qui existe dans l'école maternelle. Il s'agit d'un revêtement PVC placé par l'entreprise MD SOLS ET PEINTURES sur un fixateur et un ragréage fibré. Coût total : 8 679,80 € (subventionné à 35 % par le département de Seine-et-Marne).

La sécurité électrique a été reprise à la suite du rapport du cabinet de contrôle SOCOTEC et réalisée par l'entreprise GRAFFIN : repérage du tableau électrique, télécommande du bloc de secours, contrôle des mises à la terre des luminaires, dépose de câblage, etc. Coût total : 700,86 € TTC.

Deux nouvelles portes ont remplacé les anciennes dans le préfabriqué.

C'est un vieux projet qui se voit enfin réalisé après l'obtention des subventions du département de Seine-et-Marne (35 %). L'entreprise LANTENOIS, dont la qualité du travail a été très appréciée, a posé des portes en aluminium thermolaqué blanc à coupure thermique et vitrage isolant. Coût : 7 869,68 €.

Sans compter **les petits travaux faits en interne** comme les réparations, les aménagements divers, les précautions de sécurité, etc.



Le service de cantine par ARMOR CUISINE est à nouveau assuré dans des locaux entièrement refaits après l'incendie qui les avaient détruits en 2012.

Le dossier

POLLUTION DU RU DE MONTREUIL-AUX-LIONS ET ALIÉNATION DE LA ZONE VERTE : FAISONS LE POINT

Il n'est pas toujours facile de faire respecter le droit et la loi ! Depuis des années, la Feuille de chou se fait l'écho des déboires que connaît un secteur du territoire de Sainte-Aulde, à Pisseloup. Faisons le point à la suite des derniers développements juridiques que la Feuille de chou n'avait pas encore évoqués.

L'historique

En 2006, à la suite de dépôts de tonnes de gravats sur sa propriété effectués et débordant dans le ru de Caumont, mais aussi d'un défrichement important dans une zone classée « espace boisé à conserver », et enfin de l'ouverture d'un accès sur CD 16, toutes choses faites sans demande préalable et donc sans autorisation, la commune a dû prendre de multiples mesures. Outre l'arrêt des dépôts de qu'elle a imposé, elle a alerté ses tutelles et partenaires (Direction départementale de l'équipement et de l'agriculture de Seine-et-Marne, Office national de l'eau et des milieux aquatiques : ONEMA, Direction départementale de l'équipement de l'Aisne, Maire Montreuil-aux-Lions, Procureur de la République, Préfet de Seine-et-Marne).

La procédure

- Un arrêté préfectoral, publié le 29 octobre 2010, intima l'ordre à M. Dardelin de « remettre les terrains à l'identique ». Rien n'a été fait malgré la relance du préfet le 2 décembre 2010 qui engagea alors une procédure judiciaire auprès du Tribunal de Grande instance de Meaux le 23 février 2011. **Cette procédure pénale est toujours en cours** sous la responsabilité de l'État.

- le 31 octobre 2012, le tribunal déboutait la commune et la préfecture **pour des raisons de forme** et non de fond, comme il m'a été donné de l'écrire et d'en informer alors le conseil municipal (arrêté interruptif de travaux inadapté au lieu d'une déclaration préalable). Le conseil municipal décida alors, pour des raisons financières, de ne pas poursuivre en justice auprès du Conseil d'État, **tandis qu'il est de la responsabilité du ministre de tutelle de faire éventuellement appel.**

On comprend parfois que d'autres citoyens trouvent parfois exagérées les règles qui leur sont imposées pour l'implantation d'un simple abri de jardin !

Les affaires judiciaires en cours

FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE L'ANCIEN RPI CHAMIGNY/SAINTE-AULDE

Le nouveau recours adressé le 10 avril 2013 par la municipalité a été rejeté par la préfète de Seine-et-Marne le 17 juin. En sa séance du 12 juillet dernier, le conseil municipal a décidé de ne plus donner de suites aux procédures juridiques qu'il a intentées pour faire valoir son bon droit depuis des années.

En effet, comment peut-on accepter que des parents, qui en 2009-2010, après la rupture unilatérale du RPI

Chamigny/Sainte-Aulde par la commune de Chamigny, ont fait le choix d'inscrire leur(s) enfant(s) dans une autre école que celle de leur commune, donne le droit à la commune en question de réclamer une contribution pour ses propres frais de scolarité ?

Rappelons que la somme réclamée par Chamigny était de 20 358,87 €. La commune de Sainte-Aulde s'est opposée à ce principe dès le départ et a obtenu de la commission départementale de l'éducation nationale, une révision à 11 633,64 €.

C'est donc ce montant qui sera prélevé par les services préfectoraux avec le désaccord réaffirmé de la commune de Sainte-Aulde qui préfère s'incliner devant une décision, considérée injuste, plutôt que de poursuivre une procédure onéreuse en Tribunal administratif.



à savoir

CONCOURS ET EXPO PHOTO EN PAYS FERTOIS

La Communauté de communes organise une belle animation : un concours et une exposition photos sur le thème « Ombres et lumières en Pays fertois » les 19 et 20 octobre 2013. Ouvert aux amateurs, ce concours est ouvert à tous jusqu'au 12 octobre (date limite d'envoi des épreuves).



Entrée libre le samedi 19 octobre de 14 h à 20 h et le dimanche de 10 h à 18 h.

Siège de la CCPF, 22 avenue du général Leclerc, à La Ferté-sous-Jouarre.

Renseignements en mairie : nature des tirages, présentation, etc.

ÉCOLE DE MUSIQUE ET DE DANSE : INSCRIVEZ-VOUS !

Avec cette rentrée, au siège de la CCPF, ce sont 26 disciplines qui sont enseignées à l'école de musique intercommunale du Pays fertois. Avec une nouveauté : la danse fait son entrée dans les activités avec le hip hop.

Les tarifs sont adaptés en fonction des revenus de chacun.

Pour tout renseignement :
www.cc-paysfertois.fr
et 01 60 01 13 63.



DÉCLAREZ TOUT ACCIDENT

L'Assurance Maladie invite les assurés sociaux victimes d'un accident ou d'une blessure engageant la responsabilité d'une tierce personne (accident sur la voie publique, morsure d'animal, etc.) à le déclarer.

Cette démarche permet de réclamer à la compagnie d'assurance de la personne responsable le remboursement des dépenses de soins engagés.

POUR VOTER EN 2014, IL FAUT S'INSCRIRE EN 2013

Le 31 décembre 2013 est la date limite pour s'inscrire sur les listes électorales et donc pour pouvoir voter aux élections qui se dérouleront en 2014 : les municipales et les européennes.

Le carnet de Sainte-Aulde

Naissances

Mathéo TEIXEIRA DA SILVA

est né le 11 juillet 2013.

Lou JOUARD

est née le 18 juillet 2013.

Leyna SERBEST

est née le 27 août 2013.

Mariages



Denis DUPRESSOIR et Dominique PERSON
se sont mariés le 24 août 2013



Christiane HENRY et Marc VELLEINE
se sont mariés le 24 août 2013

Décès

Jacqueline HIS

est décédée en août 2013 dans sa 74^e année.

Dominique MASSOULIER

est décédé le 11 août 2013 dans sa 62^e année.

Les rendez-vous à venir

Samedi 5 octobre à 20h30

(église de Sainte-Aulde)

Concert exceptionnel de gospel

avec la soprano Jo-Ann PICKENS et le Trio Gospel Mélody

Tarifs : 16 € - 13 € (adhérents de l'association) - 10 € (de 10 à 15 ans)
et gratuit pour les moins de 10 ans.

Réservations : 01 60 23 66 16 ou 01 60 23 67 82



Dimanche 6 octobre à 15 h

(église de Sainte-Aulde)

Festival des belles histoires

Le dattier du sultan de Zanzibar

Le sultan de Zanzibar est très fier de son dattier. C'est l'unique dattier de l'île. Mais, chaque année, pendant la nuit qui précède la cueillette, un mystérieux oiseau dévore toutes les dattes. Le sultan en perd la raison ! Dans sa folie, il crée un monstre : son propre chat. Mais ses 7 fils devront se montrer à la hauteur.

Conteur : François VINCENT

Tarifs : 3 € (adultes) – 1 € (enfants) – Carte Pass : 5^e entrée gratuite.

Renseignements et réservations : 01 60 22 19 19.



Mardi 15 octobre

La « Petite folie »

Déjeuner mensuel préparé par un traiteur et organisé par Les amis de Sainte-Aulde.

Tarif : 15 € par personne.

Renseignements et inscriptions : 01 60 23 66 16 (Salle Stoll).

Samedi 23 novembre

Soirée Beaujolais

Organisée par les Amis de Sainte-Aulde (salle polyvalente Stoll).

Tarif : 18 € par personne.

Renseignements : 01 60 23 66 16 ou 01 60 23 67 82



Ne pas oublier : le site Internet de la commune : www.sainte-aulde.fr

Actualisé régulièrement, il vous informe non seulement de l'actualité, mais des formalités administratives à suivre, des services rendus à la population, etc.